

226C1724
FR0012333284-FS0870

8 octobre 2026

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ABIVAX
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 7 octobre 2026, Bank of America Corporation (1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington DE, 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 octobre 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ABIVAX et détenir, à cette date, indirectement, 4 754 159 actions ABIVAX représentant autant de droits de vote, soit 5,45% du capital et 5,37% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bank of America, National Association	789 783	0,90	789 783	0,89
Merrill Lynch International	2 586 818	2,96	2 586 818	2,92
U.S. Trust Co of Delaware	49	ns	49	ns
BofA Securities, Inc.	1 377 509	1,58	1 377 509	1,56
Total Bank of America Corporation	4 754 159	5,45	4 754 159	5,37

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ABIVAX sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions ABIVAX détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 I du règlement général :

- Merrill Lynch International a précisé détenir, au 5 octobre 2026, (i) 80 563 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à Merrill Lynch International de rappeler lesdites actions à tout moment, (ii) 475 288 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat « *rights of use* » exerçables à tout moment et (iii) 4 944 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat de « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 18 décembre 2026 et le 19 janvier 2029, à des prix unitaires compris entre 90€ et 140€² ; et
- BofA Securities, Inc. a précisé détenir, au 5 octobre 2026, (i) 16 200 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à BofA Securities, Inc. de rappeler lesdites actions à tout moment, (ii) 1 096 101 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat « *rights of use* » exerçables à tout moment et (iii) 2 142 actions ABIVAX (prises en compte dans la

¹ Sur la base d'un capital composé de 87 271 525 actions représentant 88 526 782 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Sur la base d'un delta compris entre 0,514 et 1,000 (position maximale de 7 600 actions).

détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat de « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 16 octobre 2026, à un prix unitaire de 85€³.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- Merrill Lynch International a précisé détenir, au 5 octobre 2026, 1 028 951 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions ABIVAX, à échéances comprises entre le 29 décembre 2026 et le 30 juin 2036, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration⁴ ;
 - Bank of America, National Association a précisé détenir, au 5 octobre 2026, 717 217 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions ABIVAX, à échéances comprises entre le 15 octobre 2027 et le 20 mars 2029, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration⁴.
2. Par courrier reçu le 8 octobre 2026, Bank of America Corporation (1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington DE, 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 octobre 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ABIVAX et détenir, indirectement, 4 196 156 actions ABIVAX représentant autant de droits de vote, soit 4,81% du capital et 4,74% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bank of America, National Association	643 764	0,74	643 764	0,73
Merrill Lynch International	2 243 350	2,57	2 243 350	2,53
U.S. Trust Co of Delaware	49	ns	49	ns
BofA Securities, Inc.	1 308 993	1,50	1 308 993	1,48
Total Bank of America Corporation	4 196 156	4,81	4 196 156	4,74

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ABIVAX sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions ABIVAX détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 I du règlement général :

- Merrill Lynch International a précisé détenir (i) 80 563 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à Merrill Lynch International de rappeler lesdites actions à tout moment, (ii) 588 330 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat « *rights of use* » exerçables à tout moment et (iii) 4 988 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat de « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 18 décembre 2026 et le 19 janvier 2029, à des prix unitaires compris entre 90€ et 140€⁵ ; et
- BofA Securities, Inc. a précisé détenir (i) 16 100 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à BofA Securities, Inc. de rappeler lesdites actions à tout moment, (ii) 1 007 617 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat « *rights of use* » exerçables à tout moment et (iii) 3 127 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat de « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 16 octobre 2026, à un prix unitaire de 85€⁶.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- Merrill Lynch International a précisé détenir 1 054 185 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions ABIVAX, à échéances comprises entre le 20 janvier 2027 et le 30 juin 2036, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration⁴ ;
- Bank of America, National Association a précisé détenir 587 883 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions ABIVAX, à échéances comprises entre le 15 octobre 2027 et le 20 mars 2029, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration⁴.

³ Sur la base d'un delta de 0,233 (position maximale de 9 200 actions).

⁴ Sur la base d'un delta de 1.

⁵ Sur la base d'un delta compris entre 0,521 et 1,000 (position maximale de 7 600 actions).

⁶ Sur la base d'un delta de 0,340 (position maximale de 9 200 actions).